



REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 7 février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, La séance a été publique.

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le  
Conseil Municipal doit être  
composé..... 19  
Nombre de Conseillers en  
exercices..... 18  
Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance..... 14

**Quorum : 10 membres**

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames les adjointes : GAUMAIN Régine, CHAIGNEAU Sandrine, HAMELIN Laëticia, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : POLLION-BARA Emilie, SEIGNEURET Gilles, AVIGNON Marie-France, ROUSSEAU Christophe, BOURDELAS Lucie, VAUTARD Jérémie, MARTINS Carole, VOISIN Dominique, LECLERE Laurent et ARONDEAU Claude formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur DELORME Thierry, pouvoir M. LECLERE Laurent, M. PICAULT David, pouvoir Mme GAUMAIN Régine, M. VIGNOL Philippe, pouvoir M. ARRONDEAU Claude, Mme DA FONSECA Nathalie, pouvoir Mme CHAIGNEAU Sandrine

Secrétaire de Séance : Mme GAUMAIN Régine

### DELIBÉRATION N° 01-2025 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Madame Gaumain Régine, adjointe en charge du personnel, expose que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de prendre en charge les enfants à l'étude du soir mais également d'assurer la gestion de la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) au sein de l'école primaire, et des archives communales, il apparait nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 15h00 hebdomadaires annualisés appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 15h00 hebdomadaires annualisés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet 15h00 hebdomadaires annualisés, relevant de tous les grades du cadre d'emploi des adjoints d'animation (catégorie C).

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires au recrutement et en cas de recherches infructueuses de candidat(e)s fonctionnaires, proposer un engagement par voie contractuelle en application de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique.



**ACCEPTÉ** en cas de recrutement d'un(e) agent(e) non titulaire, le principe d'une rémunération fixée par référence au grade du cadre d'emploi visé dans l'exposé, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu égard de l'expérience et à la technicité détenue, et complétée du régime indemnitaire afférent au grade de recrutement.

**INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

La Secrétaire de séance,



Régine GAUMAIN



Le Maire,



Denis-Marc SIROT-FOREAU

